



OFFICE DE L'ELEVAGE
Affaires Communautaires et Contrôles Externes

**Compte rendu de la 58^{ième} réunion du Comité de gestion unique,
du jeudi 20 novembre 2008**
Points concernant le secteur du lait et des produits laitiers

Participaient à la réunion :

Mme JOUVE Marie-Claire
Melle SCARSI Florence

M.A.P./ D.G.P.A.A.T. / Sous-direction des produits et marchés
Office de l'élevage

POINTS IMPORTANTS

↪ **Restitutions à l'exportation :**

Restitution commune : les taux sont toujours nuls pour l'ensemble des produits laitiers.

Restitution par voie d'adjudication : rejet des 10 750 tonnes offertes pour la poudre de lait écrémé (restitutions demandées : de 7,50 à 22,39 €/100kg) et des 4 100 tonnes offertes pour le beurre 82% (restitutions demandées : de 10 à 59,25 €/ 100 kg), pas d'offre pour le butteroil.
Votes : avis favorable.

↪ **Adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement (CE) n°5042007 portant modalités d'application du régime relatif à l'application des droits additionnels à l'importation dans le secteur du lait et des produits laitiers** : il s'agit d'une mise en conformité avec une décision de la Cour de justice européenne ; le calcul du droit additionnel sur la base du prix CAF devient la règle ; pour mémoire, aucun droit additionnel n'est appliqué dans le secteur laitier depuis leur mise en place en 2005. *Vote : avis favorable.*